

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T N° 96-450 DU 15 OCTOBRE 1996

chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS,
Gardedes Sceaux Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de
Monsieur Timothée A. ZANNOU, Ministre de la
Culture et de la Communication pour compter du 15
octobre 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996, portant composition du
Gouvernement;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 15 octobre 1996, Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communication pendant
l'absence de Monsieur Timothée A. ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 octobre 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 2 - MJLDH 4 SGG 4
Autres ministères 16 Départements 6 JORB 1.